

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du 09 décembre 2024

Date de la convocation: 04 décembre 2024

Membres en exercice : 11

Le 09 décembre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : 10

Votes exprimés : 10

Votes "Pour" : 10

Votes "Contre" : 0

Abstentions de vote : 0

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Représentés :

Excusés :

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE_20241209_01

Cession de la maison d'habitation sise au 694 route des Mûres à Juré, parcelle cadastrale A0052 et ses terrains annexes A0053 et A0838.

Le Maire rappelle la mise en vente de la maison d'habitation, appartenant à la commune de Juré au terme de la succession de M. René CHAPUIS, sise au 694 route des Mûres à Juré, parcelle cadastrale A0052 et ses terrains annexes A0053 et A0838.

La vente a été confiée à l'agence immobilière Stéphane Plaza qui a récemment transmis une première offre d'achat au conseil municipal de la part de Madame Sylvie CAMINATA.

Après négociations sur cette première offre, le Maire présente une nouvelle proposition dans les conditions suivantes :

- Prix d'achat net vendeur : 215 000€ (+13 000€ de frais d'agence payée par l'acquéreur)

- Conditions suspensives :

* La vente de la maison de l'acquéreur, dont le compromis de vente est déjà signé et les 10 jours de rétractation écoulés.

* La vérification de l'état général de la toiture de l'habitation et des dépendances), missionnée par mes soins et effectuée par un professionnel.

* L'entretien de la chaudière à fioul et de sa cuve, ainsi que le contrôle du réseau des radiateurs.

* Le ramonage intégral des trois cheminées et du poêle à bois, avec un certificat à l'appui.

* L'intégralité du mobilier du bien inclus dans la vente.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

• **ACCEPTÉ** l'offre d'achat de Madame Sylvie CAMINATA au prix de 215 000€ pour le bâtiment en l'état et les terrains annexes.

• **APPROUVE** les conditions suspensives suivantes :

1) La vente de la maison de l'acquéreur (dont le compromis de vente est déjà signé et les 10 jours de rétractation écoulés) sera effective.

Date de transmission de l'acte: 11/12/2024

Date de réception de l'AR: 11/12/2024

042-214201162-DE_20241209_01-DE

A G E D I

- 2) La vérification de l'état général de la toiture de l'habitation et des dépendances) missionnée par l'agence Plaza de Roanne et effectuée par un professionnel.
- 3) L'entretien de la chaudière à fioul et de sa cuve, le contrôle du réseau des radiateurs et le ramonage intégral des trois cheminées et du poêle à bois, sera effectué par le vendeur avec un certificat à l'appui.
- 4) L'intégralité du mobilier présent dans le bâtiment du bien sera inclus dans la vente.
 - **DONNE** autorisation au Maire de procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents en lien avec cette décision.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, Romain CHABRE